

Bruxelles, le 20 octobre 2008

Secrétariat général  
Service des Affaires générales

Direction des Affaires juridiques et contentieuses  
Monsieur Rothschild

Boulevard Léopold II, 44  
1080 BRUXELLES

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 10 octobre 2008 que nous avons transmis à notre avocat.

Notre intention n'était et n'est nullement de calomnier ou diffamer les chercheuses du Réseau d'écoute et d'accompagnement des jeunes à haut potentiel, mais d'exprimer l'opinion personnelle de notre association, qui diverge de celle qui est défendue apparemment par le Réseau en ce qui concerne les tests préalables d'identification des jeunes HP.

Nous regrettons que nos propos aient été perçus de la sorte par les chercheuses du Réseau, et nous étonnons à cet égard de la tardiveté de leur réaction, près de 6 mois après la publication.

Sur les conseils de notre avocat, nous avons choisi d'assumer les propos que nous avons tenus sur notre site et refusons donc de les supprimer. Toutefois, de manière à rencontrer votre demande, sans que cela implique de notre part une quelconque reconnaissance du caractère prétendument calomnieux ou diffamatoire de la version antérieure de notre page web, nous avons modifié la forme de ceux-ci et étayé notre argumentation.

Les opinions telles qu'exprimées dans leur version actuelle bénéficient assurément de la liberté d'expression et nous espérons que la Communauté française aura à cœur de les respecter.

La présente vous est adressée sous toutes réserves et sans reconnaissance préjudiciable.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Thierry BIREN  
Président douance.be asbl

Aurore VERHELST  
Vice-présidente douance.be asbl